
INSCRIPTION AU TRAVAIL DE BACHELOR

Table des matières

1	PRESENTATION	2
2	CHOIX DE L'ENSEIGNANT·E	2
3	PROCEDURE D'INSCRIPTION AU TRAVAIL DE BACHELOR	2
3.1	Préinscription sur Moodle	2
3.2	Inscription administrative sur MyUnil	2
3.3	Date du dépôt de la version finale	3
3.4	Retrait de la session d'été	3
3.5	Echec au Travail de Bachelor et seconde tentative	3
3.6	Absence de rendu	3
4	Annexe « Liste des enseignant·e·s par (sous-)orientation »	3

Préambule

Ce document ne concerne que le Travail de Bachelor. Pour toute information relative à la Préparation au Travail de Bachelor merci de se référer à la documentation et aux informations communiquées lors de la semaine intrasemestrielle

(ou contacter Johann Lüthi, ingénieur pédagogique, johann.luthi@unil.ch).

1 PRESENTATION

Le Travail de Bachelor est le dossier qui couronne trois années d'études et qui anticipe l'obtention du titre de Baccalauréat ès Sciences (BSc) en géosciences et environnement. Il constitue la première véritable recherche scientifique que l'étudiant·e entreprend avant son master lui permettant de se familiariser avec la recherche et de développer son autonomie.

Ce travail est obligatoire pour les étudiant·e-s de 3^{ème} année en géographie, sciences de l'environnement et géologie.

A la fin du Travail de Bachelor, les étudiant·e-s devraient être capables de :

- ◆ formuler et développer une question de recherche pertinente ;
- ◆ contextualiser une question de recherche dans la littérature scientifique ;
- ◆ structurer et mettre en œuvre une démarche scientifique par l'usage d'une méthodologie adéquate et par la récolte de données ;
- ◆ analyser et interpréter des données empiriques ou des textes ;
- ◆ identifier et manipuler les logiciels et les ressources (documents, articles, bases de données) pour les analyses en géosciences et l'environnement ;
- ◆ communiquer par écrit (texte, rapport, etc.) et le cas échéant en utilisant des diagrammes et des cartes un problème géographique, environnemental ou géologique ; présenter visuellement (posters, infographies, etc.) une question de recherche ainsi que les résultats qui s'y réfèrent.

2 CHOIX DE L'ENSEIGNANT·E

L'étudiant·e a la responsabilité de trouver un thème de Travail de Bachelor qu'il discute avec un enseignant·e du domaine concerné.

Pour réaliser son Travail de Bachelor, l'étudiant·e choisit un·e enseignant·e de la liste Excel annexée (point 4) qui est rattaché·e, en principe, à sa sous-orientation (orientation pour la géologie). Il est possible de réaliser le Travail de Bachelor avec un·e autre encadrant·e (chargé·e de cours, maître assistant·e, 1^{er} assistant·e, etc.) et devra obtenir son accord puis celui de l'Ecole. Selon les cas, un·e rapporteur·euse devra être proposé·e par l'étudiant·e, puis validé·e par l'Ecole.

Pour procéder à l'inscription administrative au Travail de Bachelor (cf. point 3.2), l'accord formel préalable de l'enseignant·e est obligatoire et de la responsabilité de l'étudiant·e.

A partir du 16 décembre, la liste des personnes inscrites au Travail de Bachelor sera envoyée à chaque enseignant·e concerné·e. Si un·e enseignant·e constate qu'un·e étudiant·e figurant sur sa liste n'a pas obtenu son accord, il sera en droit de le refuser.

3 PROCEDURE D'INSCRIPTION AU TRAVAIL DE BACHELOR

3.1 Préinscription sur Moodle

L'étudiant·e procède à une préinscription sur l'espace Moodle « Cours de préparation au Travail de Bachelor » (SA24 : <https://moodle.unil.ch/course/view.php?id=29204>), dans la section « Préinscription au Travail de Bachelor », où devra être indiqué le nom de l'enseignant·e pressenti·e pour encadrer son Travail de Bachelor ainsi qu'une brève esquisse de son projet. La préinscription est ouverte du 15 au 31 octobre, la préinscription pourra être modifiée jusqu'à la fin de la 10^{ème} semaine de cours du semestre d'automne.

Au plus tard 10 jours après la fin de semaine intrasemestrielle (semaine 8), l'étudiant·e sera contacté·e par l'enseignant·e qui lui confirmera son accord pour l'encadrer pour la réalisation de son Travail de Bachelor. Dans le cas contraire, l'étudiant·e sera orienté·e vers un·e autre enseignant·e.

3.2 Inscription administrative sur MyUnil

L'inscription au Travail de Bachelor est ouverte du **1^{er} au 15 décembre**. L'étudiant·e procède à l'inscription via le site de la Faculté (www.unil.ch/gse > Vous êtes...> Etudiant > Inscription aux cours & épreuves) et suit la procédure suivante :

- 1) Lire et accepter le contrat ;
- 2) Sélectionner « Inscription au Travail de Bachelor » ;
- 3) Remplir le formulaire en sélectionnant le nom de l'enseignant·e. Le titre par défaut est « Travail de Bachelor » et ne peut pas être modifié ;
- 4) Valider l'inscription en cliquant sur « Enregistrer mon inscription » en bas de la page. Pour recevoir un mail de confirmation, cliquer sur le bouton prévu à cet effet.

L'inscription sera visible dans le dossier académique de l'étudiant·e sur MyUnil.

Attention, durant la période d'inscription, l'étudiant·e peut à tout moment modifier les informations mentionnées sur le formulaire (veiller à bien enregistrer les corrections). Une fois la période d'inscription terminée, plus aucune inscription / modification / retrait ne pourra être accepté.

3.3 Date du dépôt de la version finale

L'étudiant·e transmet la version finale du Travail de Bachelor, la bibliographie, les annexes et l'infographie à l'encadrant·e de son travail au plus tard le **15 juin**. L'infographie doit également être déposée sur l'espace Moodle dédié au Travail de Bachelor.

Ces rendus sont obligatoires.

A la fin de la troisième semaine d'examens d'été (juin-juillet), les infographies font l'objet d'une exposition à laquelle l'étudiant·e est tenu·e de participer.

3.4 Retrait de la session d'été

Si l'étudiant·e est empêché·e, pour cas de force majeure, de respecter le délai susmentionné (15 juin), son encadrant·e doit en être informé·e rapidement, mais au plus tard d'ici au 15 juin, de même que le secrétariat du Bachelor et transmet un justificatif.

Sa demande de retrait sera examinée par la Direction de l'Ecole des GSE qui rendra une décision.

Si le retrait est accepté, l'étudiant·e sera autorisé·e à se réinscrire à une session ultérieure. Si l'étudiant·e autorisé·e à se retirer choisit de se réinscrire à la session d'automne (août – septembre), il / elle veillera à s'assurer de la disponibilité de son encadrant·e pendant l'été.

Le délai de rendu pour le Travail de Bachelor (bibliographie et annexes) et l'infographie à la session d'automne est fixé au **25 août**.

3.5 Echec au Travail de Bachelor et seconde tentative

En cas d'échec au Travail de Bachelor, l'étudiant·e bénéficie d'une seconde tentative.

Pour sa seconde tentative, l'étudiant·e peut choisir de présenter son travail à l'une des trois sessions régulières d'examens (automne, hiver ou été). La semaine de préparation au Travail de Bachelor peut être suivie à nouveau.

Pour sa seconde tentative, l'étudiant·e peut présenter une version améliorée de son travail de première tentative avec le / la même encadrant·e ou en changer. Dans les deux cas, l'encadrant·e pour le Travail de la première tentative sera informé·e par l'étudiant·e.

Si l'étudiant·e choisit de se réinscrire à la session d'automne (août – septembre), il / elle veillera à s'assurer de la disponibilité de son encadrant·e pendant l'été.

Le délai de rendu pour le Travail de Bachelor (bibliographie et annexes) et l'infographie à la session d'automne est fixé au **25 août**.

En cas de second échec, un échec définitif sera prononcé.

3.6 Absence de rendu

L'étudiant·e qui ne rend pas son Travail de Bachelor (annexes, bibliographie et infographie comprises) dans les délais recevra un 0 et un échec sera imputé à ce travail. En cas de second échec, un échec définitif sera prononcé.

4 Annexe « Liste des enseignant·e·s par (sous-)orientation »

Le document se trouve sous la forme d'un fichier excel.

Modifiée le 25 mai 2018, le 26 avril 2019, le 14 avril 2021, le 31 mars 2022, le 28 avril 2022, le 30 août 2022, le 28 octobre 2022, le 27 avril 2023, le 16 mai 2024, le 6 septembre 2024.